



EHESP

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

**Départements, Directions
-hors Services supports-**

LA DIRECTRICE DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE,

Vu l'article L. 1415-1 du Code de la santé publique,

Vu l'article L. 756-2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 10,

Vu, le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Vu, le décret NOR SPRZ2226531D du 14 octobre 2022 nommant Madame Isabelle RICHARD, Directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, la délibération n°42/2022 du Conseil d'Administration du 20 octobre 2022 relative à la délégation de pouvoir donnée à la directrice de l'EHESP modifiée par la délibération n°57/2023 du 20 décembre 2023.

DECIDE

Article 1 : MATIERE D'ACTIVITÉS ET DE DEPENSES

Les agents ci-après désignés reçoivent délégation pour signer, au nom de la directrice de l'EHESP et **dans la limite de leur périmètre d'activité et des montants indiqués (HT)** dans les tableaux ci-après, les actes suivants :

- Toute forme d'engagement financier (par exemple : devis, bon de commande, liquidation directe, remboursement de menues dépenses), ainsi que les actes de gestion, d'exécution et/ou de liquidation associés,
- Tout acte visant à constater et/ou certifier un service fait, **sans limite de montant**,
- Annulation de tous types d'engagements de dépenses, seulement pour ceux pris dans le cadre de leur délégation,
- Bilans financiers des contrats et conventions,
- Tout acte visant à autoriser un déplacement / valider son opportunité ainsi que les conditions dans lesquelles il se réalise (ex : ordre de mission, état de frais -remboursement frais de déplacement-, autorisation individuelle de déplacement, autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel ou de service etc.) pour ce qui concerne le personnel affecté à sa direction.

En outre, certains de ces agents bénéficient d'une délégation de signature pour d'autres actes repris ci-après, toujours dans la limite de leur périmètre d'activité et des montants indiqués aux tableaux.

Délégataire	Périmètre d'activité ¹	Montant inférieur à	Autres actes délégués
Michel LOUAZEL Directeur délégué aux études			<ul style="list-style-type: none">• Décisions d'aménagements de scolarité• Décision d'aménagement de conditions d'études et d'examen• Cartes étudiant/élève/apprenant• Conventions de stage sortant hors international• Décision de dérogation à la politique de déplacements des élèves• Autorisation de déplacement individuelle (AID) - élèves• Actes relatifs à la vie du campus• Attestations et certificats de scolarité• Tout document attestant de la présence des apprenants• Attestations de réussite et relevés de notes• Tout document relatif à la gestion administrative du CAFDES et VAE CAFDES• Fiche d'enseignement
Elsa BOUBERT Directrice aux parcours, à la scolarité et à l'expérience apprenante Pierre LEGUERINEL Directeur adjoint	DIPSEA	5 000 €	

¹ **DIPSEA** : Direction des parcours, de la scolarité et de l'expérience apprenante

Délégataire	Périmètre d'activité ²	Montant inférieur à	Autres actes délégués
Sylvie OLLITRAULT Directrice déléguée à la recherche Christophe LERAT Directeur adjoint	DR		<ul style="list-style-type: none"> • Décisions relatives à la mobilité des doctorants
Rémy BATAILLON Directeur délégué au développement de la formation continue Christelle BOUGUENNEC Directrice adjointe en charge du CFA	DDFC		<ul style="list-style-type: none"> • Fiches d'enseignement • Attestations d'assiduité et certificats de réalisation • Charte Apprentissage • Autorisation de déplacement individuelle (AID) - élèves • Contrats d'apprentissage • Conventions de formation apprentissage
Fanny HELLIOT Directrice aux relations internationales Laurence THEAULT Directrice adjointe	DRI	5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Décisions ou contrat d'attribution de bourse de mobilité internationale • Fiches d'enseignement • Conventions de stage sortant international
Charlotte ROCHER Directrice de la communication	DirCom		
William HARANG Directeur du centre d'appui à la pédagogie Émilie BRAILLY Responsable adjointe du centre d'appui à la pédagogie	CApP		

² DR : Direction de la recherche – DDFC : Direction du développement et de la formation continue – DRI : Direction des relations internationales – DirCom : Direction de la communication – CapP : Centre d'appui à la pédagogie

Délégataire	Périmètre d'activité ³	Montant inférieur à	Autres actes délégués
Véronique DAUBAS-LETOURNEUX Directrice Arnaud CAMPÉON Directeur adjoint Virginie MUNIGLIA Directrice adjointe	SHS		
Pénélope CODELLO Directrice Sabrina SENECHAL Coordinatrice des formations	IdM	5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Fiches d'enseignement Tous les documents et décisions relatifs à la gestion des élèves des différentes formations rattachées au département (périmètre de délégation) Conventions de stage hors international
Sahar BAYAT-MOKEI Directrice Nolwenn LE MEUR Directrice adjointe	METIS		
Vincent BESSONNEAU Directeur Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN Directrice adjointe	DÉESSE		
Vincent BESSONNEAU Directeur Fleur CHAUMET Directrice adjointe	LERES	40 000 €	
Dominique VERREY Directeur adjoint		5 000 €	

Délégataire	Périmètre d'activité	Montant inférieur à	Autres actes délégués
Béatrice ALLARD – COULLAN Directrice de projet (DDFC)			
Anne LE GAGNE Directrice de projet (DDFC)			
Marie GED Directrice de projet (DDFC)	Chacun dans la limite de ses attributions (projet qu'il dirige)	5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Fiches d'enseignement Autorisation de déplacement individuelle (AID) - élèves
Odile TILLON FAURE Directrice de projet (DDFC)			
David LARROSE Directeur de projet (SHS)			

³ SHS : Département des sciences humaines et sociales –IdM : Institut du Management - METIS : Département méthodes quantitatives en santé publique – DÉESSE : Département des sciences en santé environnementale – LERES : Laboratoire d'études et de recherche en environnement et santé

Déléguataire	Périmètre d'activité ⁴	Autres actes délégués
Pierre-Yves ALLAIN Responsable filière cycles préparatoires	Cycles préparatoires	
Emmanuelle GODEAU Responsable de formation	MEN	
Olivier LEHMANN Responsable de formation	IASS	<ul style="list-style-type: none"> • État collectif de présence des élèves • Feuilles de calcul des indemnités des élèves • Tout acte concernant la gestion des élèves (convocation, attestation de présence, validation absence...) • Fiches d'enseignements • Autorisation collective de déplacement des élèves
Christine ORTMANS Référente de formation	MISP	<ul style="list-style-type: none"> • Tout acte relatif au suivi des activités pédagogiques des élèves dans le respect des dispositions réglementaires propres à chaque parcours de formation • Autorisation de déplacement individuelle (AID) - élèves
Cécilia WAHÉO Responsable de formation	DH	
Valérie BOUGEARD Responsable de formation	DS	
Lydia LACOUR Responsable de formation	AAH	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de stage sortant hors international des élèves relevant de sa responsabilité
Gwénaël LE BORGNE Responsable de formation	DESSMS	
Olivier BLANCHARD Responsable de formation	IES, IGS et T3S	
Jean-Philippe NABOULET Responsable de formation	PHISP	

⁴ DR : Direction de la recherche – MEN : Filière médecins de prévention, de promotion et d'éducation de la santé – IASS : Filière des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales – MISP : Filière des médecins inspecteurs de santé publique – DH : Filière des directeurs d'hôpital – DS : Filière des directeurs de soins – AAH : Filière des attachés d'administration hospitalière – DESSMS : Filière des directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social – IES : Filière des ingénieurs d'études sanitaires – IGS : Filière des ingénieurs de génie sanitaire – T3S : Filière des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire – PHISP : Filière des pharmaciens inspecteurs de santé publique.

Article 2 : EN MATIERE DE RECETTES

Les agents ci-après désignés reçoivent délégation pour signer, au nom de la directrice de l'EHESP, **dans la limite des montants (HT) et leur périmètre d'activité** repris aux tableaux ci-après pour les actes suivants :

- Contrats et conventions
- État liquidatif en recette
- Liquidation directe / annulation de titre
- Bilans financiers liés aux contrats et conventions
- Remboursement / reversement

Déléguataire	Périmètre d'activité	Montant inférieur à	Actes délégués
Rémy BATAILLON Directeur délégué Christelle BOUGUENNEC Directrice adjointe en charge du CFA	DDFC		<ul style="list-style-type: none"> • Décision relative à la modulation tarifaire telle que prévue dans la politique tarifaire adoptée par le Conseil d'administration • Décision relative à la politique promotionnelle telle que prévue dans la politique tarifaire adoptée par le Conseil d'administration
Fanny HELLIOT Directrice Laurence THÉAULT Directrice adjointe	DRI	50 000 €	
Vincent BESSONNEAU Directeur Fleur CHAUMET Directrice adjointe	LERES		
Michel LOUAZEL Directeur délégué Elsa BOUBERT Directrice Pierre LEGUERINEL Directeur adjoint	DIPSEA		
Dans leur rôle de Directeur de projet :			
Béatrice ALLARD – COUALAN (DDFC) Anne LE GAGNE (DDFC) Marie GED (DDFC) Odile TILLON FAURE (DDFC) David LARROSE (SHS)	Chacun dans la limite de leurs attributions (projet qu'il dirige)	10 000 €	

Article 3 : EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Les agents mentionnés à l'article 1 reçoivent une délégation pour les actes désignés, ci-dessous, en ce qui concerne les personnels affectés dans le service concerné :

- les actes relatifs aux missions : ordre de mission, autorisation d'utilisation du véhicule personnel ou de service, état de remboursement de frais de déplacement,
- les actes en matière de télétravail,
- les autorisations d'absence,
- les entretiens professionnels.

Article 4

Les agents bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la direction et de l'agence comptable,
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive à toute requête qui leur est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 5

La présente délégation entre en vigueur à la date de sa publication, ou de son affichage si celui-ci est plus tardif. Elle prendra fin, au plus tard au terme du mandat du délégant ou à la cessation des fonctions du délégataire.

Article 6

La directrice, en sa qualité de délégante, le délégataire et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Rennes, le 28 novembre 2025